



## AVIS A LA POPULATION

3 mai 2018

# Suite au verso

**Vous trouverez en complément de cet avis à la population, deux flyers explicatifs concernant la renaturation du vallon du Tiefenthal et le programme d'animations 2018 « abeilles et biodiversité ».**

### → TRAVAUX TIEFENTHAL :

Dans le cadre des travaux de renaturation du vallon du Tiefenthal, travaux portés par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, l'ONF et la Commune, un arrêté municipal a été pris pour réglementer la circulation pendant les travaux. Nous vous informons que la route allant de la sortie de Petit-Wingen vers le Col du Litschhof sera **entièrement fermée à la circulation** (de jour comme de nuit) du **lundi 28 mai à 7h30 au mercredi 30 mai à 17h**.

Des déviations par Lembach seront mises en place pour l'accès en Allemagne, au Gimbelhof, au Litschhof et Wingen.

Nous vous remercions de votre compréhension et de respecter ces dispositions pendant le chantier.

### → WINGEN, LE PLUS BEAU VILLAGE :

Suite aux reportages réalisés à Wingen par Radio France Bleu Alsace, la balle est maintenant dans notre camp pour que Wingen puisse devenir « **le plus beau village d'Alsace** ».

Il suffit de voter sur <https://www.francebleu.fr/le-plus-beau-village/alsace>

Donnons-nous cette chance, votez et faites voter vos amis, familles, connaissances...

Merci d'avance pour votre soutien !

### → VENTE DE BOIS :

La prochaine vente de fonds de coupes (uniquement) aura lieu le **samedi 19 mai 2018 à 9 heures** à la Mairie de Wingen (il y a 5 lots de disponibles). La vente se fera par enchères montantes. Les personnes intéressées peuvent venir récupérer le plan d'emplacement des lots en Mairie.

### → PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DU SONNENHOF :

Dans le cadre d'un soutien aux enfants et adultes handicapés du Sonnenhof de Bischwiller, l'Association Socioculturelle et Sportive de Wingen a fait réaliser des « Sacs cabas » en tissu local (circuit court) avec une inscription originale « In Winge isch immer ebs loos ». L'objectif étant de pouvoir faire travailler ces enfants et jeunes adultes handicapés dans des activités pédagogiques et soutenir financièrement l'association.

Ces sacs sont authentiques et pourront vous être utiles au quotidien. Ils sont vendus au prix de 5 €.

Pour en acquérir, veuillez remplir le talon-réponse ci-dessous et le déposer en Mairie.

Les membres de l'association socioculturelle se chargeront de la distribution et de l'encaissement.



✂

### TALON-REPONSE

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_

souhaite acquérir \_\_\_\_\_ sacs-cabas des ateliers du Sonnenhof au prix de 5 € l'unité.

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature :

### → **TONTE DU GAZON ET BRULAGE DES VEGETAUX :**

Avec les beaux jours, nous vous rappelons que pour préserver des moments de quiétude dans le village pendant les périodes de tontes du gazon et afin de respecter les voisins, un arrêté municipal a été pris en date du 13 mai 2006 stipulant « **qu'il est interdit de tondre le gazon sur sa propriété avant 8h le matin, entre 12h et 13h30, le soir après 20h, le dimanche et les jours fériés** ».

De plus, concernant le brûlage des déchets végétaux, nous vous rappelons que le décret n° 2002-540 du 18 avril 2002, relatif à la classification des déchets, a intégré les déchets verts issus des parcs, jardins... dans la rubrique 20-02 à savoir « déchets ménagers et assimilés », qui tombent sous le coup de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental interdisant tout brûlage à l'air libre.

Veuillez respecter ces dispositions.

### → **FERMETURE DECHETERIE :**

La déchèterie de Lembach est fermée pour travaux du 10 avril au 21 mai 2018 inclus et sera prolongée en cas d'intempéries. En attendant la réouverture, vous pouvez vous rendre à la déchèterie de Woerth dont voici les heures d'ouverture : **du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.**

### → **NOUVELLES CONSIGNES DE TRI :**

Les capsules de bouteilles, bouchons, opercules, sachets et poches, papier aluminium, blisters de médicaments, dosettes de thé et café, et tubes de crème en acier et aluminium sont à mettre dans le bac de tri (poubelle bleue) à compter du **1er mai 2018.**

Le Maire